**Nom : Prénom :**

LA CHARTE DU ***PAGE***

1. Je veillerai au message du pèlerinage diocésain à Lourdes : Servir les malades, vivre la fraternité avec les pèlerins et les membres de l’hospitalité. Partager.

2. Je respecterai les différences, les opinions.

3. J’engage tout le Pélé par mon comportement : Langage, attitudes, esprit de service sont là autant que la joie d’être ensemble.

4. J’accepte les règles du bien vivre ensemble, je donne une bonne image de moi-même.

5. Si je rencontre des difficultés lors du pèlerinage, j’en parlerai à mon responsable et si besoin au président de l’hospitalité. J’accueille mais je suis aussi accueilli par l’hospitalité.

6. Je serai ponctuel, je participerai aux activités du pèlerinage.

7. Je respecterai le repos des autres.

8.J’ai conscience que mangeret bien dormirsont les deux piliers d’une semaine réussie.

9. Je veillerai à la propreté et au matériel qui me sera confié.

10. J’informerai, en dehors des activités prévues, mon responsable de mes déplacements, je ne me déplace pas seul mais avec un adulte de ma famille, de l’hospitalité ou du pèlerinage des jeunes.

11. Je ne consommerai ni alcool, ni produits illicites.

Si j’ai l’autorisation de mes parents pour fumer, je ne fumerai pas dans un lieu public (notamment dans le Sanctuaire).

12. Je m’engage à respecter les consignes données par mon responsable.

13. Je suis tenu à la confidentialité de tout ce j’aurai vu, ou qui aura été porté à ma connaissance, pendant toute la durée du pèlerinage. En particulier, je ne diffuse aucune information sur les réseaux sociaux sans contacter les responsables chargés de la page Facebook de l’hospitalité.

14. Je resterai en dehors des chambres des malades lors des levers, couchers, soins et toilettes.

15. J’aurai une tenue et un comportement corrects dans le Sanctuaire. Souviens-toi qu’il s’agit d’un lieu saint !

16. J’ai les mêmes droits et devoirs que tous les hospitaliers, je m’engage à respecter les statuts et le règlement interne de l’hospitalité.

**L’Hospitalité est heureuse de t’accueillir, tu peux compter sur nous. Mais …..**

17. En cas de non-respect de cette charte, et d’absence de dialogue avec toi, nous informerons tes parents et l’hospitalité se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire.

La présente Charte a été approuvée par le Bureau de l’Hospitalité le 26 janvier 2019. Elle entre en vigueur le 8 Avril 2019.

Par sa signature, le PAGE déclare en avoir pris connaissance et s’engage à la respecter.

Fait le

Les parents Le page Pour l’hospitalité